



## **ELECTIONS A LA CCI DU GERS**

**Du 20 octobre au 2 novembre**, les 9 458 commerçants, industriels et prestataires de services gersois vont élire pour 5 ans leurs représentants au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers et de Région :

- 28 Membres titulaires pour représenter les intérêts des entreprises et de l'économie du Gers, dont 4 siègeront à la CCI de Région Midi-Pyrénées,
- 84 Délégués Consulaires seront également élus en même temps ; leur rôle est d'élire les Juges du Tribunal de Commerce d'Auch.

Chaque électeur élira les **membres correspondant à sa catégorie** (Industrie, Commerce ou Services).

Les 2 votes se font par **voie électronique** [www.jevote.cci.fr/gers](http://www.jevote.cci.fr/gers) ou **par correspondance postale**.

Les chefs d'entreprise inscrits sur les listes électorales pourront voter dès réception du matériel de vote le **20 octobre et jusqu'au 2 novembre**. Les votes doivent être **saisis** en ligne ou **postés** (sans timbre) avant le **2 novembre minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Pour tout renseignement complémentaire, contact CCI du Gers : Brigitte MENASPA – Tél 05 62 61 62 48 ou Anne-Marie FABAS – Tél 05 62 61 62 08